



Edition spéciale :

URGENCE SALAIRE

Edito :

Pour la CGT, il n'est plus acceptable que d'un côté, ceux qui créent les richesses ne perçoivent quasiment rien de celles-ci et que de l'autre, ceux qui imposent des critères de gestion aux seules fins de profits empochent la quasi-totalité de ces richesses créées. Augmenter les salaires c'est relancer la consommation et donc une voie pour sortir de la crise. Augmenter les salaires c'est donner des moyens à la protection sociale et mieux vivre sa retraite.

**C'EST AUX SALAIRES
D'INTERVENIR ET DE
S'INSCRIRE DANS LA
SEMAINE D'ACTION
DU 18 AU 22 JANVIER
2010 SUR LE POUVOIR
D'ACHAT ET
L'EXIGENCE DE
SALAIRES DECENTS.**

Alors que les profits et dividendes aux actionnaires augmentent, l'emploi et le pouvoir d'achat chutent.

Restructurations, externalisations et délocalisations s'accroissent dans le seul but d'un profit immédiat toujours plus élevé et toujours au bénéfice de quelques uns !

Les négociations salariales, lorsqu'elles ont lieu, échouent la plupart du temps ou se soldent par des augmentations quasi nulles au regard de l'augmentation du coût de la vie.

Nos employeurs doivent assumer enfin leurs responsabilités en ouvrant des négociations pour obtenir des réponses concrètes aux besoins et revendications de leurs salariés !

La crise ne peut pas à elle seule justifier la mauvaise foi du patronat face aux revendications légitimes des salariés en matière de pouvoir d'achat et de salaires. Les patrons de la SP2C notamment se défendent de leur volonté de prendre toutes les dispositions en matière de salaires mais se justifient d'une fin de non recevoir des exigences des salariés au seul motif que la situation économique est catastrophique et qu'une augmentation de salaire aussi infime soit-elle mettrait encore plus en péril l'entreprise.

Et pendant ce temps là les chiffres d'affaires sont pour la plupart en augmentation, et pour cause : les salaires sont réduits à peau de chagrin, les délocalisations vont bon train et les salariés vivent de plus en plus des situations précaires. Ces mêmes patrons sont dans les instances main dans la main, se livrent une manipulatrice guerre des prix qui n'a que pour seule finalité de diviser les salariés des entreprises donneur d'ordres et ceux des entreprises sous traitantes...et ainsi mettre tout en œuvre pour favoriser les délocalisations et les pressions sur les salaires. Bel esprit d'équipe pour des soit disant adversaires qui pour une obtention d'un label social sacrifient leurs salariés !!!

Les salariés des centres d'appels sont soumis à une pression énorme sur la productivité et les objectifs pour ne recevoir qu'un salaire insuffisant pour vivre dignement ou un aller simple pour l'ANPE, alors que les bénéficiaires sont au rendez-vous et profitent uniquement aux actionnaires et dirigeants : cela suffit !

Les moyens existent, alors exigeons dans chaque entreprise que des négociations s'ouvrent pour répondre aux besoins !

Pour La CGT, l'aspiration du personnel à vivre dignement de son travail ne peut trouver de réponse dans les formes de rémunération variable, sur lesquelles les salariés ne peuvent compter, et qui servent d'arguments pour nous mettre la pression dans notre travail.

Pour la CGT, augmenter le pouvoir d'achat c'est :

- **Redistribuer et répartir autrement les richesses créées**
- **Revaloriser tous les salaires sur la base d'un SMIC à 1600€ bruts**
- **Reconnaître les qualifications et les diplômes**

Salaires décents
+ Emplois stables
x Tous ensemble !
= Sortie de crise

Une force à vos côtés
www.cgt.fr

- **Il faut revaloriser les salaires** : il s'agit d'augmenter fortement tous les minima salariaux pour rehausser tous les niveaux de rémunération et mieux reconnaître les qualifications et compétences.



La CGT fait des propositions sur les salaires :

- l'ouverture immédiate de négociations sur les salaires,
- la revalorisation des salaires sur la base 1.600 €uros bruts minimum, ce qui donnerait les minimas suivants :
- **1.600 €uros bruts minimum à l'embauche pour un salarié non qualifié**
- 1.920 € bruts pour un niveau BEP/CAP (1,2 fois le salaire minimum)
- 2.240 € bruts pour un niveau BAC (1,4 fois le salaire minimum)
- 2.560 € bruts pour un niveau BAC + 2 (1,6 fois le salaire minimum)
- 2.880 € bruts pour un niveau Licence - maîtrise (1,8 fois le salaire minimum)
- 3.200 € bruts pour un niveau Bac + 5 (2,0 fois le salaire minimum)
- 3.680 € bruts pour un niveau Doctorat (2,3 fois le salaire minimum)
- une progression tous les deux ans à l'ancienneté afin de garantir un véritable déroulement de carrière qui permette le doublement minimum de son salaire en €uros constants au cours d'une carrière professionnelle.

La CGT appelle l'ensemble des salariés à débattre et décider, dans l'unité, des formes d'actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour gagner sur leurs revendications.

Tous ensemble, faisons de la journée du 21 janvier 2010 un nouveau temps fort de la mobilisation du personnel sous toutes formes d'action décidées collectivement

Etre plus nombreux pour être plus fort... et gagner!



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Je souhaite :

- me syndiquer prendre contact

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Facultatif : ☎ (perso.) ☎ (profes.)

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :



VOTRE FORCE POUR L'AVENIR !

Bulletin à remettre à un militant du service ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous.